

Algérie: une chasse aux chrétiens convertis?

Neuf Algériens convertis au christianisme sont actuellement sous le coup d'une condamnation dans leur pays. Ils sont accusés de prosélytisme, sur fond de climat tendu entre les dirigeants politiques algériens et les évangélistes chrétiens.

Loi restrictive?

Trois affaires sont en cours. La première concerne deux convertis, condamnés le 20 novembre 2007 par contumace à deux ans de prison ferme et 5.000 euros d'amende chacun pour exercice illégal d'un culte non musulman. Ils ont demandé à assister à un nouveau procès et sont actuellement rejugés devant le tribunal correctionnel de Tissemsilt, à 350 km au sud-ouest d'Alger. Mercredi, la cour a reporté au 18 juin leur procès, a annoncé à l'AFP leur avocate Me Khelloudja Khalfoun.

En Algérie, l'exercice d'un culte - musulman ou non musulman - est conditionné: il est nécessaire d'obtenir un agrément fixant le lieu du culte et d'un autre pour le prédicateur, selon une loi promulguée en février 2006. Cette loi est considérée comme restrictive par le chef de l'Eglise protestante d'Algérie Mustapha Krim, qui demande son abrogation. Une hypothèse balayée d'un revers de la main, mardi soir, par le ministre de la Communication. Abderrachid Boukerzaza a exclu que cette loi soit abrogée.

Autre affaire, même chef d'accusation: Habiba Kouider, une éducatrice de 37 ans, comparait mardi devant le tribunal correctionnel de Tiaret (sud-ouest algérien) pour «prêche d'un culte non-musulman sans autorisation». Elle avait été arrêtée dans un autobus en possession d'une dizaine de Bibles, selon Mustapha Krim, et de 25 Bibles, selon le ministère des Affaires religieuses. Le procureur de Tiaret avait requis le 20 mai trois ans de prison ferme contre cette éducatrice avant d'ordonner, mardi, un complément d'information, affirme l'AFP. Un procès qualifié de «triste» et «choquant» par la secrétaire d'Etat française aux Droits de l'homme, Rama Yade, mardi sur la station parisienne «Radio J».

«Atmosphère de lynchage»

Le même jour, ce tribunal a ouvert un autre procès pour juger l'affaire de six autres Algériens convertis. Le procureur a requis deux ans de prison ferme et une amende de 500.000 dinars (5.000 euros environ). Le verdict doit être prononcé le 3 juin. Accusés d'exercice illégal d'un culte non-musulman, ils avaient été interpellés à la sortie d'une maison où, selon l'accusation, ils venaient de tenir une messe sans autorisation.

Selon [«Liberté»](#), Habiba Kouider et les autres convertis, sont «victimes d'une atmosphère de lynchage et de la montée en puissance des lobbys islamo-conservateurs, qui veulent en faire un exemple».

Sa C avec agence

20Minutes.fr, éditions du 28/05/2008 - 18h34

dernière mise à jour : 28/05/2008 - 18h45